



Voiron, le 15 février 2019

Monsieur Dominique PARREL
Maire de la commune de Coublevie
11 Chemin d'Orgeoise
33850 COUBLEVIE

Objet : Proposition d'une rencontre pour échanger autour des mesures à envisager pour respecter les obligations de la loi SRU

Monsieur le Maire de Coublevie,

Par courrier du 25 août 2017, Monsieur le préfet nous a fait part de sa décision de ne pas reconsidérer sa position sur l'obligation d'atteindre un taux de 25% de logements locatifs sociaux. Il reconnaît les efforts que vous avez engagés, mais rappelle qu'aucun dispositif permet déroger à l'application de la loi SRU.

Pour rappel, les communes carencées s'exposent à des sanctions prononcées par le préfet qui sont entre autres :

- La possibilité de majorer jusqu'à cinq fois le prélèvement initial du par les communes qui ne respectent pas leurs objectifs triennaux de production de logements sociaux ;
- Obligation de prévoir une part minimum de 30 % de logements PLUS-PLAI dans les opérations de taille significative ;
- Possibilité d'identifier des secteurs sur lesquels le préfet est compétent pour délivrer les autorisations d'utilisation et d'occupation du sol ;
- Mobilisation du contingent communal en priorité pour loger les ménages DALO.

Pour vous prémunir de ce risque, nous envisageons d'exercer notre compétence urbanisme pour vous aider à remplir vos objectifs.

Étant donné le contexte de votre commune, qui connaît une croissance démographique modérée mais réelle, ainsi qu'un vieillissement de sa population, il nous paraît opportun de réfléchir ensemble aux actions à mettre en place pour répondre aux objectifs suivants :

- **Proposer une offre sociale en cœur de ville**
- **Proposer des logements qui correspondent à la population en place et à venir**
- **Développer une offre de logement social privé, en privilégiant la qualité**
- **Proposer un accompagnement social adapté à un nouveau public**

Nous avons déjà réfléchi à une série de mesures que nous souhaitons mettre en œuvre pour répondre aux objectifs SRU au plus vite : constructions de logements-foyer pour personnes âgées et handicapés, promouvoir le dispositif « Cosse ancien » et l'intermédiation locative, reconstitution des démolitions liées au PNRU de l'agglomération, cibler les aides à la pierre sur

la production de LLS de petites typologies à Coublevie ... Nous vous informons que nous souhaitons par ailleurs travailler à l'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale. Tous ces éléments nécessitent que nous puissions discuter ensemble pour mener une politique partagée.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous convier à une journée d'échange avec vos équipes et les nôtres. L'objectif sera de préparer la réunion exceptionnelle qui se tiendra le mois prochain avec les bailleurs sociaux, la Direction Départementale des Territoires, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le responsable du Bureau de la communauté d'agglomération en charge de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire. Nous pourrons ainsi échanger autour des problèmes que vous rencontrez dans la production de logement social et réfléchir à des solutions concrètes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président de la CAPV
Monsieur Jean-Paul BRET

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'JPB' in a stylized, cursive font.